



Jésuites

de la Province de France

GRUPE D'ACCUEIL ET DE VEILLE POUR LES SITUATIONS D'ABUS SUR LES PERSONNES

Des situations d'abus sur les personnes peuvent ou ont pu se produire de la part de jésuites ou d'acteurs des institutions dont la Province de France de la Compagnie de Jésus a ou a eu la responsabilité.

La Province de France condamne avec fermeté ces abus passibles de la justice de l'Etat et punis par le droit interne de l'Eglise catholique. A la suite du Pape Benoit XVI, elle se souvient que le « pardon ne remplace pas la justice »¹.

Elle tient aussi à s'inscrire dans la ligne des recommandations de l'Eglise de France, précisées dans le document de la Conférence des Evêques de France « Lutter contre la pédophilie – Repères pour les éducateurs »².

La Province de France veille à ce que toute personne victime ou proche de victimes de jésuites ou de collaborateurs de la Compagnie puisse être accueillie et écoutée. Pour ce faire, le Provincial a créé un « Groupe d'accueil et de veille pour les situations d'abus sur les personnes ».

Ce groupe est constitué de trois à cinq personnes choisies par le Provincial, jésuites et laïcs, hommes et femmes, professionnelles dans les domaines juridique et psychologique.

Un rôle d'accueil et de soutien.

On orientera vers un membre de ce groupe toute personne désirant porter à la connaissance de la Compagnie un fait d'abus qui engage un jésuite ou une institution dont la Province de France est ou a été responsable.

¹ Entretien du Pape Benoît XVI aux journalistes lors de son voyage au Portugal, 11 mai 2010.

² Conférence des Evêques de France, *Lutter contre la pédophilie – Repères pour les éducateurs*, Bayard / Cerf / Fleurus-Mame, 2010

Désireux d'aider et soutenir les personnes qui se présentent comme victimes ou qui ont été portées comme telles à sa connaissance, ce groupe s'efforcera de les accompagner, ainsi que leur entourage :

- dans le respect de la loi et des procédures judiciaires éventuelles,
- dans le respect des règles et obligations ecclésiales,
- dans le souci d'avancer vers la vérité des situations et des responsabilités,

Le groupe conseillera le Provincial sur ce qu'il lui revient de faire pour le bien des victimes connues et pour la protection des victimes éventuelles. Lorsqu'une institution ou association est en jeu, il respectera sa responsabilité propre et l'aidera à l'assumer.

Un rôle de veille

A la demande du Provincial ou de sa propre initiative, le groupe peut être amené à proposer des actions de sensibilisation et de prévention des abus sur les personnes au sein de la Compagnie et de ses diverses institutions.

Contact

Pour entrer en contact avec ce groupe, merci d'envoyer :

- un courrier à l'adresse suivante : Victime abus – Accueil, Maison Provinciale, 42 bis rue de Grenelle, 75007 Paris

ou

- un mail à l'adresse suivante : victime-abus.accueil@jesuites.com

10 septembre 2014